

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
<b>Herausgeber:</b>	Société fribourgeoise d'éducation
<b>Band:</b>	49 (1920)
<b>Heft:</b>	8
<b>Artikel:</b>	La nouvelle loi sur les traitements [suite]
<b>Autor:</b>	Barbey, F.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-1039121">https://doi.org/10.5169/seals-1039121</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## La nouvelle loi sur les traitements

(Suite.)

### Action sociale et professionnelle de l'instituteur.

Le rôle que le maître d'école est appelé à jouer n'a pas seulement une portée intellectuelle, mais aussi sociale et professionnelle. Le prêtre et l'instituteur sont certes les deux personnes dont dépend essentiellement l'avenir d'une population et pour assurer le succès de leurs efforts, il importe qu'ils établissent entre eux une collaboration bien comprise, une entente constante sur les procédés à suivre et les moyens à mettre en œuvre. Le prêtre doit estimer à sa juste valeur l'action qui s'exerce à l'école et se montrer sans cesse l'ami et le défenseur de l'instituteur pour autant que ce dernier est fidèle au devoir ; à son tour, le maître doit tenir comme à l'honneur d'agir en serviteur loyal et dévoué de l'Eglise et en collaborateur sincère du pasteur des âmes. Au point de vue social et professionnel, nous pensons que le champ d'activité de l'école moderne est très vaste et très fécond. L'école du bon vieux temps, tout en ayant une base nettement religieuse, ne se préoccupait que d'inculquer les premiers éléments des connaissances usuelles. Depuis un certain nombre d'années, elle est devenue le chantier de toutes les œuvres de préservation sociale et de formation professionnelle. Pourtant, nous ne voulons en rien exagérer et nous ne sommes pas de ceux qui rejettent sur l'école toute la responsabilité du mal qui se produit sans lui attribuer le mérite de tout le bien qui s'accomplit. Il est certain que l'enfance et la jeunesse subissent l'influence de nombreux agents étrangers à l'école, mais il n'en est pas moins vrai que les hommes de demain seront bons ou mauvais, selon que l'action de l'école aura été favorable ou pernicieuse.

A mesure que l'école populaire a poursuivi son développement, les branches et les méthodes d'enseignement ont suivi les étapes d'une évolution. Ce n'est pas ici le lieu de discuter les questions très actuelles se rapportant aux procédés pédagogiques et à la surcharge des programmes. Nous nous contentons d'affirmer qu'une transformation s'impose dans ce domaine ; il importe, en effet, que l'instituteur d'aujourd'hui ne se préoccupe pas uniquement de donner à l'enfant beaucoup de connaissances souvent disparates et nécessairement superficielles, mais qu'il ait à cœur d'épanouir les jeunes intelligences et les rendre avides de connaître tout ce qui est bon, tout ce qui est beau et utile, de préparer pour la vie des cœurs généreux et des volontés bien trempées, d'organiser des facultés selon le but final qui leur est assigné. En un mot, ce sont des caractères qu'il faut former avant tout, car se contenter de donner simplement de l'instruction

à des esprits mal disposés, c'est charger contre la société une arme dangereuse.

Toutes les branches d'enseignement, lorsqu'elles sont orientées dans ce sens, peuvent contribuer à ce but principal. En dehors des connaissances religieuses que nous devons renforcer et diriger vers la pratique du bien, nous estimons que le groupe des branches civiques, comprenant la géographie, l'histoire et l'instruction civique, est entre les mains de l'instituteur un des plus puissants moyens d'éducation. L'interprétation de cette partie du programme a été complètement transformée depuis un certain nombre d'années et son enseignement, tel qu'il est actuellement compris, devient un facteur important dans le domaine de la culture intellectuelle, morale et sociale. La beauté de nos montagnes, le cachet pittoresque de nos cours d'eau, la fertilité de nos vallées, l'aspect riant de nos lacs, l'organisation économique de nos villes et de nos villages, ainsi que les mœurs et les coutumes de leurs habitants, les luttes de nos glorieux ancêtres pour assurer l'indépendance nationale, le sang versé par nos héros sur les champs de bataille, la solidité de nos institutions politiques, leurs transformations au cours de l'histoire, le rôle de nos magistrats, les droits et surtout les devoirs des citoyens sont autant de sujets dont l'étude sainement comprise doit développer le sentiment national, l'ardeur patriotique, l'amour de l'ordre, le respect des lois et des autorités. Que de bien à réaliser en tout cela et, disons-le bien haut, notre corps enseignant, dans son ensemble, est inspiré, dans sa mission, du plus pur patriotisme. Ce n'est, certes, pas de sa doctrine qu'est née la poussée révolutionnaire qui a déjà causé tant de dégâts dans la plupart des pays prétendus civilisés.

Non seulement les programmes scolaires doivent être interprétés de façon à montrer de bonne heure à l'enfant le chemin de la vie réelle, mais l'école est devenue un centre autour duquel rayonnent une foule d'œuvres sociales. Après la famille, cellule naturelle et vivante de la grande société humaine, l'école est pour l'enfant le type de la société qui représente le mieux pour lui la vie telle qu'elle s'ouvrira dès l'entrée dans la vie pratique. Il est essentiel qu'en tout point cette image soit exacte et qu'elle soit pour l'écoller un véritable modèle. Nous n'entrerons point ici dans les détails, voulant seulement marquer la tendance éducative vers laquelle doivent être orientés tous les points de l'organisation scolaire.

Nous l'avons dit, l'école moderne doit être un foyer de vie sociale. Dans sa dernière session, le Grand Conseil fribourgeois a voté une loi qui imprime nettement cette direction. Nous voulons parler de la législation relative à l'assurance-maladie infantile et à la caisse d'épargne scolaire, dont la mise en vigueur sera générale et obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1921, avec la réserve d'un délai ultime de trois ans pour les régions non encore pourvues de cette

institution. Selon l'art. 11 de cette loi, les membres du personnel enseignant sont tenus, chacun dans sa classe respective, de percevoir les cotisations des élèves, d'en faire l'inscription sous les deux rubriques *Assurance* et *Epargne*, d'en rendre compte à la commission régionale et de lui signaler tout cas de maladie. Cette nouvelle obligation, dans son esprit et son sens moral, assigne à l'éducateur la mission de développer parmi ses élèves le souci de la prévoyance, le sentiment d'une saine solidarité et l'habitude de l'économie. Nos autorités cantonales, suivant l'exemple de ce qui se fait ailleurs au point de vue social et économique, ont été bien inspirées en prescrivant comme obligatoire l'assurance-maladie infantile. Ce que l'enfant aura pratiqué pendant nombre d'années sur les bancs de l'école, il le continuera tout naturellement, selon les principes de la bonne habitude contractée, lorsqu'il sera parvenu à l'âge d'adulte.

Qui ne saisit l'importance d'une telle institution dont le but est de populariser par le moyen de l'école les œuvres sociales actuellement à l'ordre du jour ? C'est pourquoi, le corps enseignant ne manquera pas de considérer cette nouvelle tâche qui lui incombe comme un fleuron ajouté à sa couronne d'éducateur et un nouveau titre à son prestige pédagogique.

Dans les centres les plus importants, l'école, avec son organisation moderne, voit se développer autour d'elle de nombreuses œuvres ayant un caractère de bienfaisance. Telles sont les colonies de vacances, les soupes scolaires, les bibliothèques pour l'enfance et la jeunesse, et tant d'autres particulières à certains milieux. Là encore, nous retrouvons infailliblement l'instituteur et l'institutrice jouant le noble rôle de coopérateurs dévoués et de soutiens persévérandes des œuvres charitables. Du reste, l'école a tout à gagner à venir en aide en les protégeant aux enfants déshérités de la fortune, aux petits souffreteux que la tuberculose guette comme une proie, aux enfants curieux d'apprendre et avides de l'aliment intellectuel. Vraiment, aujourd'hui plus que jamais, c'est un apostolat, c'est une noble vocation que celle de l'instituteur qui comprend la beauté de sa mission et s'y voue sans arrière-pensée.

Si l'école d'aujourd'hui est appelée à jouer un rôle prépondérant au point de vue social, nous estimons que le caractère professionnel ne doit pas lui être étranger non plus. C'est aux personnes chargées de la direction scolaire dans son ensemble, et particulièrement aux instituteurs et institutrices qu'il appartient de poursuivre cette tendance et de mettre en valeur, dans ce but, divers moyens. Ici, plus que dans tout autre domaine, il importe de tenir compte du milieu dans lequel les élèves sont placés, du genre de profession à laquelle se vouent leurs parents, comme aussi des goûts et des aptitudes de chacun. Il va de soi que la ligne directrice de l'enseignement tiendra compte à cet égard de la situation des élèves selon qu'ils habitent la ville ou la campagne.

Nous estimons que le maître consciencieux et perspicace peut exercer une influence décisive sur le choix de la profession ou de la vocation de chacun de ses écoliers. Or, cette mission est aussi grave que délicate. Sans parler de l'action directe qui s'exerce à la longue, des conseils et des éclaircissements donnés aux parents, grâce aux relations à établir avec les familles, l'instituteur dispose, à l'école même, d'une foule de moyens propres à guider l'ensemble et l'individualité des écoliers dans le choix judicieux de la future carrière. Nous voulons citer entre autres le développement progressif de l'initiative provoquée dans l'enseignement des diverses branches, et notamment du dessin et du travail manuel. On a sérieusement envisagé, depuis quelques années, la valeur éducative et professionnelle du dessin qui doit devenir un auxiliaire précieux entre les mains du maître et pour l'élève un intéressant moyen d'expression. Les aptitudes et les goûts spéciaux constatés dans l'usage de cet art renseignent exactement le maître clairvoyant sur l'orientation de l'avenir de chaque enfant.

(A suivre.)

F. BARBEY.

## Billet de l'instituteur

L'enseignement de la géographie a subi, depuis un certain nombre d'années, une profonde évolution. Il n'est plus, ou du moins ne devrait plus être, une fastidieuse succession de noms plus ou moins baroques défilant à une allure accélérée et dans un ordre invariable comme des soldats à la parade. Quand je compulse mes vieux souvenirs d'enfance, j'entends encore raisonner dans ma tête le martellement de certains vocables dont la sonorité germanique frappait étrangement mes oreilles sans éveiller le moindre écho dans mon cerveau. Enseignement de mots, acrobatie mnémonique où triomphaient toujours les meilleurs perroquets de la classe ! Pourquoi charger ainsi l'esprit de noms de lieux, de rivières, de sommets, voire de chiffres, alors que dans la vie nous avons toujours à notre disposition des cartes, des dictionnaires, des guides, qui sont là précisément pour nous fournir les renseignements sûrs et précis dont nous pouvons avoir besoin. Ce pénible emmagasinage de mots stériles réclame un temps précieux qui pourrait être consacré à l'acquisition de connaissances fécondes. Au lieu de bourrer de noms propres le crâne des bambins, n'est-il pas préférable d'ouvrir leurs yeux sur l'univers, de leur expliquer les faits que, jurement, ils constatent sans les comprendre ? On nous reproche parfois, et non sans quelque fondement, de former des collectionneurs d'étiquettes, de n'inculquer qu'un savoir superficiel et sans consistance. Nul d'ailleurs n'a plus à pâtrir de cet enseignement sec et verbal que l'instituteur lui-même. Y a-t-il besogne plus ingrate que d'ingurgiter